



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact : Thierry Michel
Chef du dicastère de la sécurité publique
☎ 032 / 886 43 40
Thierry.Michel@ne.ch

Engagement d'un nouveau chef du service des ambulances

Chef du service des ambulances du Val-de-Travers depuis 1996, dans sa composante professionnelle, M. Jean-Claude Jampen a fait valoir son droit à la retraite et quittera ses fonctions le 4 février 2011.

M. Jean-Claude Jampen a activement contribué à la mise en place du service des ambulances dont il en a été le promoteur, tout d'abord sous l'égide de la Croix-Rouge, section Val-de-Travers, puis auprès du Syndicat régional de la sécurité publique et enfin, depuis 2009, auprès de la nouvelle commune de Val-de-Travers. Le Conseil communal exprime à M. Jean-Claude Jampen sa reconnaissance pour l'activité déployée au service de la population jusqu'à ce jour.

Le Conseil communal, soucieux de maintenir et développer la sécurité sanitaire de la région, a décidé d'engager M. Andy Willener. Le nouveau chef du service des ambulances entrera progressivement en fonction, à temps partiel dès le 5 février 2011 puis à plein temps dès le 1^{er} avril 2011.

M. Andy Willener, âgé de 34 ans et domicilié à Môtiers, est titulaire d'une maturité fédérale en économie de l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel. Ambulancier IAS/CRS depuis 1998, M. Andy Willener travaille actuellement au sein d'un Service d'ambulances privé du canton. Instructeur BLS-AED et PBLIS, M. Andy Willener est également enseignant vacataire et expert à l'école supérieure de soins ambulanciers Bois-Cerf CESU à Lausanne. Au bénéfice de l'Advanced PreHospital Trauma Life Support (PHTLS) et de l'Advanced Medical Life Support (AMLS), M. Andy Willener dispose d'une riche expérience professionnelle qu'il a notamment pu acquérir dans différents services d'ambulances vaudois, dont les structures vont du petit hôpital régional à la grande structure hospitalière multi-sites. Ces activités professionnelles lui ont permis d'expérimenter différents types de management d'entreprise. Dans chacun de ces services, M. Andy Willener a exercé des fonctions à responsabilité, essentiellement au niveau de la formation et de l'encadrement.

Pour désigner le nouveau chef de service, le Conseil communal a mis sur pied une procédure de sélection rigoureuse qui aura duré 6 mois. Sept dossiers de candidature de qualité, correspondant au profil requis, ont été analysés d'une manière approfondie.

Le Conseil communal s'est prononcé sur la base des observations de deux commissions de sélection, auxquelles ont notamment participé le médecin-conseil du service et un représentant de l'InterAssociation de sauvetage (IAS), l'organisation de contrôle de qualité dans le domaine du sauvetage en Suisse.

Il est apparu que M. Andy Willener s'est particulièrement distingué des autres candidats par une excellente vision des enjeux régionaux, cantonaux et intercantonaux dans le domaine du préhospitalier. Il dispose également d'une très bonne connaissance du contexte local et d'une réelle sensibilité à l'attractivité du service dans un milieu qui se situe en pénurie d'ambulanciers diplômés. De surcroît, le Conseil communal a été convaincu par sa volonté d'ouverture vis-à-vis des partenaires extérieurs dans le but de développer des synergies et pérenniser un bon niveau de sécurité sanitaire dans la région.

Le Conseil communal constate que M. Andy Willener dispose de toutes les compétences nécessaires pour relever ce défi et il est impatient de débiter une fructueuse collaboration.

Val-de-Travers, le 1^{er} février 2011

LE CONSEIL COMMUNAL